



**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ALLIER

Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
24 mars 2026 - département de l'Allier

N°dossier	Métier	Résultat
00041534PF1	VTC	NON ADMIS
00045348PE1	TAXI	ADMIS

Moulins, le 26 mars 2026

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier



Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	2
dont nombre de Taxi	1
dont nombre de VTC	1
Nombre de participants	2
dont nombre de Taxi	1
dont nombre de VTC	1
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	11,5/20
Taux de réussite moyen	50 %
Nombre de VTC admis	0
Nombre de taxis admis	1

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MOULINS
7 rue Emile Guillaumin
CS 41703
03017 Moulins Cedex

MONTLUÇON
2 rue Frédéric Mistral
03100 Montluçon

VICHY
1 rue Grangier
03200 Vichy

04 70 46 20 20 - contact.allier@cma-auvergnerrhonealpes.fr - cma-allier.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté égalité fraternité